

Date de convocation

03/04/2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Nombre d'absents excusés : 0

Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt-six, le dix avril, à vingt heures trente,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur BOUTONNET Nicolas été élu secrétaire de séance

Présents : BOUTONNET Nicolas, CABROL Vanessa, CALMELS Bernard, COSTES Séverine, GANEAU Emmanuelle, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, POUGET Joël, TARROUX Candy, THERON Camille, VABRE Philippe.**Absents excusés :****DEL2026-27 Désignation d'un délégué pour le SMICA**

Le conseil municipal,

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant :

- le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;
- que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération D0815 du 15 avril 2008
- qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;
- qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;


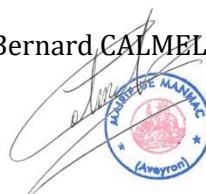
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Désigne** en qualité de délégué(e), représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Madame **MONTEILLET Marjorie**.

Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS BOUTONNET Nicolas



Certifié exécutoire par affichage le 13/04/2026 et envoi à la Préfecture